



Synthèse des observations du public prises en compte

Projet de décret modifiant la colonne B de l'annexe à l'article R.511-9 du code de l'environnement relative à la taxe générale sur les activités polluantes (dans le cadre de la création du régime enregistrement pour la rubrique n°2661)

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 23 août au 12 septembre 2013 inclus, une observation a été déposée.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.